

SEANCE DU 12 JUILLET 2016

L'an deux mil seize, le douze juillet à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué, le 05/07/2016, s'est réuni à la Mairie en séance publique ordinaire, sous la présidence de Monsieur Thierry BRUNET, Maire.

Conseillers en exercice : 15
Conseillers présents : Mesdames et messieurs Thierry BRUNET, Philippe DOREAU, Guy MONTIER, Benoît VANDENDORPE, Jean-Paul DURAND-MASSÉ, Nathalie SENDIM-DE-RIBAS-LIRA, Maud BERTIN, Adeline FOUCTEAU-ESPINASSE, Brigitte GRENAT, Isabelle GUERIN, Claudy MAURICE formant la majorité des membres en exercice.
Conseillers absents excusés: David MASSÉ, Gérard AMIRAULT, Caroline ANTOINE, Jean-Bernard ALLUIN
Conseillers votants : 11
Secrétaire de séance : Adeline FOUCTEAU-ESPINASSE

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé.

2016/34 Avis sur le projet du 2nd programme de Plan Local de l'Habitat (PLH) de la CCSMT
--

Par délibération du 30 mai 2016, le Conseil Communautaire de la CCSMT a arrêté un 1^{er} projet de PLH.

Conformément aux articles R.302-8 et suivants du Code de la Construction et de l'Habitation, il appartient maintenant à chaque commune ainsi qu'au Syndicat Mixte en charge du Schéma de Cohérence Territoriale du Pays du Chinonais, de délibérer sur ce projet et, notamment sur les moyens relevant de leurs compétences respectives, à mettre en place dans le cadre du futur PLH.

Au vu des avis exprimés, le Conseil Communautaire de la CCSMT délibérera de nouveau sur ce projet de PLH.

Monsieur le maire explique que ce projet est composé :

- d'un diagnostic de la situation du logement,
- d'un document d'orientations,
- d'un programme d'actions détaillé qui présente les dispositions permettant d'atteindre ces objectifs.

Le diagnostic fait notamment apparaître :

- une croissance démographique rapide,
- un parc de logements globalement de bonne qualité,
- une baisse du parc locatif

A partir de ce diagnostic et s'appuyant sur un partenariat avec l'ensemble des acteurs de l'habitat, le PLH définit cinq axes stratégiques :

Axe 1 : Développer de manière cohérente l'urbanisation du territoire

Axe 2 : Adapter l'offre en logements à la diversité des besoins

Axe 3 : Améliorer qualitativement les parcs de logements privés et publics

Axe 4 : Accompagner et favoriser la qualité environnementale des opérations nouvelles

Axe 5 : Mettre en œuvre un suivi du PLH

Après cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE d'émettre un avis favorable sur ce 1^{er} projet du 2nd Programme Local de l'Habitat.

2016/35 Adhésion au service commun d'instruction des actes et autorisations pris en application du droit des sols (ADS)

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal :

Vu la délibération du Conseil municipal du 20 janvier 2015 approuvant la modification des statuts de la Communauté de Communes de Sainte-Maure de Touraine et prenant acte que l'instruction des autorisations et actes relatifs au droit des sols serait confiée à un service unifié entre les Communautés de Communes du Val de l'Indre (qui en assure la gestion), du pays d'Azay le Rideau et de Sainte-Maure de Touraine,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **DECIDE D'ADHERER** au service commun d'instruction des actes et autorisations en matière d'application du droit des sols (ADS) mis en place par la Communauté de communes de Sainte Maure de Touraine à compter du 1^{er} octobre 2016 et/ou date d'approbation par Monsieur le Sous-Préfet.
- **APPROUVE** la convention, qui précise notamment les modalités de fonctionnement, de financement du service commun ADS, et les rôles et obligations respectives de la Communauté de communes de Sainte Maure de Touraine et de la commune de Marcilly sur Vienne.
- **AUTORISE** Monsieur le maire à la signer,
- **AUTORISE** Monsieur le maire à dénoncer à compter du 1^{er} octobre 2016 et/ou date d'approbation par Monsieur le Sous-Préfet, la convention signée avec l'Etat pour la mise à disposition de ses services pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol.

2016/36 Transfert de compétence en matière d'actes d'occupation et d'utilisation des sols

Selon la nouvelle rédaction de l'article L 422-1 a) du code de l'urbanisme, l'autorité compétente pour délivrer les actes d'urbanisme dans les communes dotées d'une carte communale antérieure à la publication de ladite loi sera, à compter du 1^{er} janvier 2017, le maire au nom de la commune (en lieu et place du maire au nom de l'État).

En anticipation de cette date, la compétence peut être acquise à tout moment par simple délibération du Conseil municipal.

En conséquence,

Vu la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR),

Vu l'ordonnance n° 2005-1527 du 8 décembre 2005 relative au permis de construire et aux autorisations d'urbanisme, ratifiée par l'article 6 de la loi n°2006-872 du 13 juillet 2006 portant engagement national pour le logement,

Vu la délibération du Conseil municipal du 26 mai 2016 décidant d'approuver la carte communale,

Vu l'arrêté préfectoral du 1^{er} octobre 2016 (et/ou date d'approbation par Monsieur le Sous-Préfet) approuvant la carte communale,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE, de bénéficier du transfert de compétence en matière d'actes d'occupation et d'utilisation des sols.

Informations

JARDIN DU MARAIS

A l'issue de la réunion publique en date du 9 juillet 2016 et de l'avis remonté par le Conseil municipal, il est décidé d'effectuer la maîtrise d'œuvre par la commission urbanisme-aménagement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 H 45.
Fait et délibéré les an, mois et jour susdits.

Le Maire¹
Thierry BRUNET

¹ Le présent extrait du registre, sans la page 4/4 dédiée aux visas, fait office de procès-verbal affiché et diffusé.

Séance du 12 juillet 2016 : liste des délibérations et tableau des visas

- 2016/34 Avis sur le projet du 2nd programme de Plan Local de l'Habitat (PLH) de la CCSMT
2016/35 Adhésion au service commun d'instruction des actes et autorisations pris en application du droit des sols (ADS)
2016/36 Transfert de compétence en matière d'actes d'occupation et d'utilisation des sols

BRUNET Thierry	
DOREAU Philippe	
MONTIER Guy	
MASSÉ David	<i>Absent excusé</i>
VANDENDORPE Benoît	
DURAND-MASSÉ Jean-Paul	
AMIRAULT Gérard	<i>Absent excusé</i>
ANTOINE Caroline	<i>Absente excusée</i>
SENDIM-DE-RIBAS-LIRA Nathalie	
GUÉRIN Isabelle	
BERTIN Maud	
ALLUIN Jean-Bernard	<i>Absent excusé</i>
FOUCTEAU-ESPINASSE Adeline	
GRENAT Brigitte	
MAURICE Claudy	